

Classe OPTIMIST

Règlement Sportif 2009-2010

Avenant N°5

Affiché le 11 avril 2010 sur le tableau officiel de la Coupe Internationale de Printemps à Saint-Raphaël

Annexe C Principe de sélection aux Epreuves Internationales

Modalité de sélections des coureurs:

Les coureurs peuvent faire acte de candidature aux sélections internationales 2010 des championnats IODA jusqu'au jeudi 15 avril inclus.

Avenant N°4

II-2-2) Minima d'accès :

A/ Modification des minima d'accès N de 1ère division CIP 2010:

Minimes/Cadets : 560 points pour la CIP, sur la meilleure IL courue avant la CIP

Benjamins : 400 points pour la CIP sur la meilleure IL courue avant la CIP

Les coureurs des DOM-TOM sont qualifiés d'office en première division minimes-cadets.

B/ Minima d'accès CIP Minimes 2ème division inchangés :

* Coureurs ayant les minima IL soit 250 pts sur les 2 meilleures L courues durant la saison sportive en cours.

Avenant N°3

I – DEFINITIONS :

Catégories d'âge

Les benjamins 2001 et après sont autorisés à participer à l'IL N°2 des 22/23/24 mai 2010

Avenant N°2

II-2) – Conditions générales pour participer à une épreuve L, IL, N, IN :

II-2-2) Minima d'accès :

En d'absence d'IL validées au 1er avril 2010, sont autorisés à participer à la CIP 2010 :

1 - Les minimes sélectionnés sur le rond D1 lors de la CIE 2009 ou ayant obtenus 500 points sur les 2 meilleurs ligues depuis le 1/09/09

2 - Les benjamins (1999 et 2000) sélectionnés sur le rond benjamins qualifiés lors de la CIE 2009 ou ayant obtenus 300 points sur les 2 meilleurs ligues depuis le 1/09/09

AVENANT N°1

II-2) – Conditions générales pour participer à une épreuve L, IL, N, IN :

II-2-1) Tout coureur licencié à la FFV doit :

- Apposer le Coeur, logo de Mécénat Chirurgie Cardiaque sur la marotte de l'Optimist

I – DEFINITIONS :

SAISON SPORTIVE	Elle couvre la période du 1er Septembre 2009 au 31 Août 2010	
CATEGORIES D'AGE	3 catégories d'âge peuvent participer à la SAISON 2009– 2010 : <ul style="list-style-type: none"> • BENJAMINS : nés (es) en 99 et après. • MINIMES : nés (es) en 96, 97, 98 • CADETS : nés (es) en 95. <p><i>* Les benjamins de 2001 et après ne sont pas autorisés à participer aux interligues et à la Coupe Internationale de Printemps.</i></p>	
C.N.I.C.O	Classement National Individuel des Coureurs en Optimist, édité et élaboré par la Fédération Française de Voile sur la base des résultats des régates jusqu'au 11 novembre de l'année en cours.	
MINIMA	Correspond aux points nécessaires pour accéder au niveau ligue, inter-ligue ou national. Le minima ligue est éventuellement déterminé au niveau départemental. Un minima acquis n'est valable que pour la saison sportive en cours.	
1 ^{ère} Division (D1)	Coureur ayant obtenu, lors d'une ou plusieurs IL, le minima pour participer à une épreuve nationale (N) en 1 ^{ère} division.	
2 ^{ème} Division (D2)	Coureur <u>minime ou cadet</u> ayant obtenu le minima pour participer à une sélective inter-ligue (IL).	
Open	Coureur n'ayant pas obtenu les minimas pour participer à une N ou à une IL.	
ZONE ou Inter-région	Correspond à un regroupement de plusieurs ligues pour les autres IL. La France (métropole + outre-mer) est divisée en 6 zones.	
L	Sélective de ligue (4 à 8 L pendant la saison selon les ligues).	GRADE 5
IL	Sélective Inter-ligue de printemps (2 IL au printemps) réservée aux coureurs qualifiés (D2 ou D1), correspond à un regroupement de plusieurs ligues. Répartition en six zones : ZONE NORD : Ligues 1-2-3-19-20 ZONE OUEST : Ligues 4-5-7 ZONE SUD/OUEST : Ligues 8-9-21-22-24 ZONE SUD/EST : Ligues 10-11-12-29-33 ZONE EST : Ligues 15-16-17-18 23 ZONE Outre Mer : Ligues 25-26-30-31-32 Les ligues 19-21-22-23-24 peuvent choisir leur lieu de participation pour les IL de printemps.	GRADE 4
IL Automne	Sélective Inter-ligue d'automne réservée aux coureurs qualifiés, correspond à un regroupement de plusieurs régions organisé selon le lieu de la régate. Répartition en trois zones : ZONE 1 : Ligues 1-2-3-4-17-18-19-20 ZONE 2 : 5 -7- 8- 9- 21- 22- 23- 24 ZONE 3 : Ligues 10-11-12-15-16-29-33 Les DOM-TOM peuvent choisir leur lieu de participation pour les ILAs	GRADE 4
N	Epreuve Nationale (3 N au calendrier) CIP : Coupe Internationale de Printemps : Epreuve réservée aux minimes de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division et aux benjamins qualifiés. CIE : Coupe Internationale d'Eté : ouverte à tous les coureurs Championnat de France Minimes (<i>organisation et sélections FFVoile</i>)	GRADE 3
I	Epreuve Internationale Championnat du Monde Championnat d'Europe garçons Championnat d'Europe filles Championnat d'Europe par équipe	Selon gradation FFV

II – ORGANISATION DES COMPETITIONS :

II-1) Organisation d'une épreuve :

II-1-1) Cahier des charges Organisateur :

Les épreuves inter-ligues et nationales sont soumises à un cahier des charges. Celui-ci doit être demandé par l'organisateur à Promotion Optimist.

Ce cahier doit être signé par l'organisateur et retourné à Promotion Optimist.

II-1-2) Règlement sportif :

Les épreuves L, IL, N et IN doivent être conformes au présent règlement sportif.

II-1-3) Modification du calendrier :

Les modifications du calendrier sont du ressort de la ligue pour les régates de grade 5 et de la FFV pour celle d'un niveau inférieur ou égal à 4.

II-2) – Conditions générales pour participer à une épreuve L, IL, N, IN :

II-2-1) Tout coureur licencié à la FFV doit :

- être en conformité avec l'avis de course.
- être titulaire d'une licence FFVoile en cours de validité avec cachet et signature du médecin,
- être adhérent à Promotion Optimist. (*Dérogation accordée à tous pour les deux premières participations à une régate de ligues/grade 5A*).
- être en possession du certificat de conformité de l'Optimist utilisé,
- avoir une voile certifiée (*un contrôle systématique sera fait pour les minimes D1 et sur le championnat de France*),
- fournir la feuille d'engagement de conformité et de sécurité signée,
- être qualifié pour participer à une régate de type **IL** ou **N**.

II-2-2) Minima d'accès :

Les listes des coureurs sélectionnés est consultable sur le site de la classe et adressée aux clubs organisateurs.

Le calcul des points est effectué selon la formule indiquée en annexe A.

- Le minima d'accès **IL** ne peut être obtenu que dans sa ligue, sauf accord préalable de regroupement de ligues.
- Le minima d'accès **N** ne peut être obtenu pour les deux inter-ligues de printemps et pour l'inter-ligue d'automne que dans sa zone, sauf pour les ligues 19, 21, 22, 23, 24 et les DOM – TOM et sauf accord FFV préalable de regroupement de zones.

Minimas d'accès à la **IL d'automne :**

- Minimes/Cadets : **150** points sur la meilleure ligue
- Benjamins : **120** points sur la meilleure ligue

Si pour l'**IL** d'automne une ligue n'a pu valider 1 **L**, sont acceptés, sur cette **IL** d'automne, les coureurs qui ont obtenu le minima **IL** lors de la saison précédente.

Minimas d'accès **IL printemps :**

- Minimes/Cadets : **250 pts** sur les 2 meilleures **L**,
- Benjamins : **150 pts** sur les 2 meilleures **L**.

Si pour la 1ère IL de printemps une ligue n'a pu valider 2 **L**, sont acceptés, sur cette **IL**, les coureurs qui ont obtenu le minima **N** à la **IL** d'automne ou qui ont réalisé le minima d'accès **IL** lors de la saison précédente,

Ces minimas peuvent, si besoin, être modifiés par la commission sportive.

Minimas d'accès N de 1ère division:

Minimes/Cadets :

- **700 points** pour la **CIP**, sur la meilleure **IL** courue avant la **CIP**
- **1400 points** pour la **CIE**, sur les 2 meilleures **IL** courues avant la **CIE**.

Benjamins :

- **500 points** pour la **CIP** sur la meilleure **IL** courue avant la **CIP**,
- **1000 points** pour la **CIE**, sur les 2 meilleures **IL** courues avant la **CIE**.

Les coureurs des DOM-TOM sont qualifiés d'office en première division minimes-cadets.

Minima d'accès CIP, CIE Minimes 2ème division :

- Coureurs ayant les minimas **IL** soit **250 pts** sur les 2 meilleures **L** courues durant la saison sportive en cours.

Ces minimas peuvent, si besoin, être modifiés par la commission sportive.

II-3) – Inscription à une épreuve :

Les listes des coureurs sélectionnés est consultable sur le site de la classe et adressée aux clubs organisateurs.

L : En conformité avec le règlement sportif de la ligue concernée.

ILA, IL, N : Pré inscription obligatoire adressée au club organisateur à l'aide de la fiche prévue 12 jours avant. Un tarif supérieur peut être prévu par l'organisateur en cas de pré inscription tardive.

Les pré inscriptions facilitent la tâche du club organisateur, notamment pour prévoir la **surveillance** en fonction du nombre de coureurs attendus.

Attention : un coureur pré inscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve.

II-4 – Déroulement d'une épreuve :

Elle est conforme à la politique sportive jeune de la FFVoile et aux recommandations fédérales :

Le temps effectif sur l'eau est au maximum de 4 heures pour les benjamins et de 6 heures pour les Minimes.

Jauge :

Les Benjamins doivent apposer sur le haut de leur voile, face tribord, parallèlement à la bôme, une bande noire de 4 à 5 cm de large sur 40 à 60 cm de long.

Les filles doivent coller sur le haut de leur voile, en opposition sur les deux faces, un carré rouge dont un angle est orienté vers le haut et dont les côtés mesurent de 14 à 16cm.

Pour les Benjamins, ce carré est situé juste au-dessus de la bande noire.

II-4-1 EPREUVES SELECTIVES DE LIGUE (L)

Elles sont conformes au règlement sportif de ligue pour les sélections aux championnats de France. *(Décision du CA du 26/11/06 de la FFV)*

- 1 En période de sélections aux championnats de France : Toute L d'une ligue peut servir de sélection pour une autre Ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.
- 2 En période de hors sélection aux championnats de France : Toute L d'une Ligue peut accueillir les coureurs d'une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues concernées.

Lorsque le départ Minimes/Cadets et Benjamins est commun, le 1er benjamin détermine le temps limite pour l'ensemble des coureurs.

II-4-2 EPREUVES INTERLIGUES (IL)

Les régates Grade 4 (IL) sont ouvertes coureurs français sélectionnés et aux coureurs étrangers.

Le classement final de l'épreuve se fera avec la totalité des participants français et étrangers.

Les coureurs étrangers sont acceptés.

Au-delà de 100 coureurs inscrits en minimes/cadets, une course par groupes ou par poules peut être constituée.

Les départs benjamins et minimes/cadets sont toujours distincts. Le départ des benjamins précède si possible celui des minimes-cadets.

Aucune course ne peut être programmée le samedi, en période scolaire, avant 15 heures locale et aucun départ ne sera donné le dernier jour de l'épreuve après 15 heures locale, sauf dérogation fédérale.

Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve, et à partir de trois courses courues, une course est retirée pour le classement final de l'épreuve.

II-4-3 EPREUVES NATIONALES (EN)

Les coureurs minimes/cadets 1ère division sont répartis en groupes ou en poules. Il pourra en être de même pour les coureurs D2 si leur nombre est supérieur à 100, ainsi que pour les benjamins.

II-4-3-1 COUPE INTERNATIONALE DE PRINTEMPS

La CIP concerne :

- **Les coureurs de 1ère division**, avec une série « minimales/cadets qualifiés » et une série « benjamins qualifiés »
 - Elle se court en groupes ou en poules avec un maximum de 15 courses pour les minimales et 12 pour les benjamins,
 - la répartition dans les groupes du premier jour se fera sur la base du CNICO publié 48 heures avant le jour de début de la régata.
- **Les coureurs de 2ème division**, avec une série « minimales/cadets »
 - au-delà de 100 coureurs inscrits une course par groupes ou poules peut être constituée,
 - la répartition dans les groupes du premier jour se fera sur la base du CNICO publié 48 heures avant le jour de début de la régata.
- **Les coureurs étrangers.**

II-4-3-2 COUPE INTERNATIONALE D'ETE

La Coupe Internationale d'été, CIE, concerne :

- **Tous les coureurs (classés ou non) français et étranger.**

Le CNICO arrêté avant l'épreuve, sert de répartition dans les groupes, au cas où cette dernière soit nécessaire.

III – RESULTATS DES EPREUVES:

Classements d'une épreuve

- Les classements benjamins et minimales/cadets sont obligatoirement distincts.
- Tout classement benjamins ou minimales/cadets doit mentionner les 3 premiers garçons et les 3 premières féminines.
- Les coureurs étrangers admis à courir seront pris en compte pour le classement de l'épreuve, comme tous les autres coureurs.

IV – TRANSMISSION DES RESULTATS DES EPREUVES :

En application du règlement fédéral.

V - ATTRIBUTION DES MINIMAS (POINTS POP) :

L'attribution des minimas (points POP) lors d'une régata est subordonnée à l'adhésion à la classe « Promotion Optimist » pour l'année civile en cours à la date de la régata.

VI - CALCUL DES POINTS POP :

Voir Annexe A à suivre

ANNEXE A – REGATES ET POINTS

REGATES ET POINTS PRIS EN COMPTE POUR LES MINIMAS ET POUR LE CLASSEMENT NATIONAL

Base de points :

		D1/N1			D2/N2			OPEN		
Grade	Epreuve	Points du 1er	Points du dernier	différence	Points du 1er	Points du dernier	Différence	Points du 1er	Points du dernier	Différence
Grade 5	L	500	10	490	500	10	490	500	10	490
Grade 4	IL	1500	10	1490	1500	10	1490	0	0	0
	ILA	1500	10	1490	1500	10	1490	0	0	0
Grade 3	CIP	4000	2000	2000	2000	1000	1000	0	0	0
	CIE	4000	2000	2000	2000	1000	1000	1000	10	990
	France G	4000	2000	2000	2000	1000	1000	0	0	0
	France F	4000	1000	3000	0	0	0	0	0	0
	Europe G	4500	1500	3000	0	0	0	0	0	0
	Europe F	4500	1500	3000	0	0	0	0	0	0

Formule de calcul des points POP et du classement national:

Le nombre de points obtenus par un coureur sur une épreuve se lit directement sur la table des points ou en appliquant la formule :

$$\text{Nombre de points} = \frac{K2 (NC - PL)}{NC + PL - 2} + K1$$

Où : K1 : Nombre de points du dernier (voir valeurs K1 et K2 ci-après)
 K2 : Différence de points entre le premier et le dernier
 NC : Nombre de coureurs classés dans l'épreuve
 PL : Place du coureur

ANNEXE B – CALENDRIER PREVISIONNEL 2009-2010

ILA 2009 ZONE 1	Du 29 octobre au 1 novembre 2009 à POSES
ILA 2009 ZONE 2	Du 28 octobre au 31 octobre 2009 à LA BAULE
ILA 2009 ZONE 3	Du 29 octobre au 1 novembre 2009 à TOULON
IL1 2010	Du 20 au 21 Mars 2010
CIP 2010	Du 10 au 17 Avril 2010 à SAINT RAPHAEL
IL2 2010	Du 22 Mai au 24 Mai 2010
CIE 2010	Du 10 juillet au 17 JUILLET 2010

IL Zone NORD	LE HAVRE	DUNKERQUE
IL Zone OUEST	SAINT SULIAC	ILE TUDY
IL Zone SUD/OUEST	CAZAUX	BISCAROSSE
IL Zone SUD/EST	PALAVAS	HYERES
IL Zone EST	MUTCHE	PLOBSHEIM

CIP 2010	CIE 2010	Championnat de France Minimes 2010
Du 10 au 17 avril	Du 10 au 17 juillet	Du 03 au 08 juillet
SAINT RAPHAEL	LA ROCHELLE	ENV QUIBERON

Annexe C Principe de sélection aux Epreuves Internationales

Cela concerne les championnats du Monde (*sans aide financière de la classe*), les championnats d'Europe individuels **et les championnats d'Europe par équipes**.

La France doit se classer dans les 16 meilleures nations au championnat d'Europe individuel pour être sélectionnée au championnat d'Europe par équipes.

Modalité de sélections des coureurs:

Les coureurs doivent, entre le 01/01/2010 et le 11/04/2010, faire acte de candidature aux sélections internationales 2010 des championnats IODA en complétant la fiche individuelle qui est disponible sur le site de la classe et en la retournant au président de la commission sportive.

La liste des coureurs postulants à ces épreuves sera publiée sur le site de la classe.

* Tout coureur n'ayant pas fait acte de candidature ne pourra prétendre à une sélection.

La sélection aux épreuves internationales ne prendra en compte que les courses validées de la CIP (Coupe Internationale de Printemps).

Pour toutes les courses comptant pour la sélection, le calcul s'effectue sans bonus (1er= 1 point, 2ème = 2 points...), indépendamment du système utilisé sur les différentes épreuves. Le calcul se fera en enlevant les étrangers.

Nombre de courses retenues pour la sélection :

- De 4 à 8 courses : 1 course retirée
- Si 9 ou 13 courses : 2 courses retirées,
- Au-delà de 13 courses : 3 courses retirées

En cas d'égalité de points à la sélection finale, il sera fait application du système ISAF annexe A 8.

Principe de sélections :

Par ordre du classement définitif de la CIP :

- Les **5** premiers sont sélectionnés pour le championnat du Monde,
- Les **4** garçons suivants et les **3** filles suivantes sont sélectionnés pour le championnat d'Europe individuel
- **Puis les 3 garçons suivants et les 2 filles suivantes sont sélectionnés pour le championnat d'Europe par équipes.**

Cas particuliers pour les sélections :

- Si à la CIP moins de cinq courses et plus de trois sont courues et validées, la sélection des coureurs se fera obligatoirement sur la somme des points POP de la CIP, de l'IL d'Automne et de la meilleure des IL de Printemps déjà courue, calculée en enlevant les étrangers. Dans ce cas l'ILA serait revalorisée au niveau 3 (PTS 1er 3000, PTS dernier 10, écart 2990) En cas d'ex aequo, l'ordre sera donné par la place au classement de la CIP.
- Si moins de 3 courses sont courues et validées sur la CIP, la sélection des coureurs se fera obligatoirement sur la somme des points de l'IL d'Automne et la meilleure des IL déjà courue, calculée en enlevant les étrangers. Dans ce cas l'ILA serait revalorisée au niveau 3 (PTS 1er3000, PTS dernier 10, écart 2990). En cas d'ex aequo le CNICO en cours, à la date de fin de la CIP, servira de critère de sélection.
- En cas d'impossibilité d'établir ce calcul pour les sélections, le CNICO de la saison précédente servira de critère de sélection.
- En cas de non - participation, décidée par le conseil d'administration de la POP, de coureurs français au Championnat du Monde, les coureurs sélectionnés participeront au Championnat d'Europe. La ou les filles sélectionnées prendront la place sur le Championnat d'Europe féminin. Les sélections se décaleront ainsi sur le championnat d'Europe par équipes.
- En cas de désistement volontaire d'un sélectionné, le suivant dans la liste de sélection sera retenu.
- En cas de circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt de l'équité des sélections, le conseil d'administration de la POP est habilité à adapter les règles de sélection. Il tranche souverainement les litiges découlant de leur application par un vote à l'unanimité des présents.
- En cas d'épreuves internationales courues en fin d'année, les coureurs sélectionnés, Cadets 1ère année lors de la saison sportive précédente, pourront continuer à se préparer dans les L, IL, EN, EIN jusqu'à l'épreuve internationale pour laquelle ils sont sélectionnés. Ils ne seront pas classés et seront considérés comme invités.

Annexe D - Principe d'attribution des billets pour la semaine de Schoelcher

Le CN Schoelcher organise habituellement une semaine internationale (Mardi gras) où sont invités des coureurs de Métropole.

Les modalités d'attribution de la semaine de Schoelcher 2010 se font selon le classement de la CIE 2009 de Loctudy en fonction du nombre d'invitations (8 maximum) sur la base suivante :

- 1ère benjamine D1 et 1er benjamin D1.
- 2 premières filles minimes D1.
- 4 premiers garçons minimes D1.

Tous les coureurs sélectionnés pour aller à Schoelcher en 2010 seront nécessairement inscrits dans leur championnat Optimist français de ligues et d'inter-ligues 2009/2010 et à jour de leur cotisation POP.

En cas de désistement, le coureur suivant dans le classement prendra la place laissée libre.

Annexe E - Classement National Individuel des Coureurs en Optimist

Il est édité et élaboré par la fédération française de voile sur la base des résultats des régates et consultable sur le site fédéral.

1 - Appellation des différentes épreuves prises en compte :

Sont prises en compte pour le CNICO les régates de type **L, IL, N, IN** présentes sur le calendrier Fédéral et de la classe.

2 - Dispositions générales :

- Il est calculé à partir du résultat des différentes épreuves prises en compte (**L - ILA - IL - N - IN**).
 - D1 : au plus, 4 régates seront prises en compte,
 - Les deux meilleures épreuves nationales ou internationales,
 - Les deux meilleures interligues,
 - Au cas où un coureur ne devait pas avoir d'**N, IN ou IL** en nombre suffisant, jusqu'à 4 **L** seront prises en compte.
 - D2 : au plus, 4 régates seront prises en compte,
 - Les deux meilleures **N**, ou, à défaut, les deux meilleurs **IL**,
 - Les deux meilleures **L**.
 - Au cas où un coureur ne devait pas avoir d'**N** ou **IL** en nombre suffisant, jusqu'à 4 **L** seront prises en compte.
 - Open : au plus, 4 régates seront prises en compte,
 - Les quatre meilleures **L** seront prises en compte.
- Un coureur est classé au CNICO dès lors que, adhérent à la POP, il est classé à une épreuve de niveau Ligue (L), Grade 5.
- Les coureurs étrangers admis à courir seront pris en compte pour le classement de l'épreuve, comme tous les autres coureurs.
- Un coureur qui n'apparaît avec un rang d'arrivée (1er, 2ème...) à aucune des courses d'une épreuve figurera en fin de classement, sans numéro d'ordre, avec la mention DNF ou DNA et ne sera pas pris en compte pour le calcul des points dans le total des « classés », quelque soit l'épreuve.

3 - Classements

Le résultat final officiel d'une épreuve est utilisé pour le classement des coureurs.

4 – Calcul des points : Voir annexe A